

Commune de DIEUDONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS :

SEANCE DU 20 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le 20 mars 2009, à vingt heure quarante cinq, le Conseil Municipal de Dieudonne, dûment convoqué le 13 mars 2009, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence d'Alain LERIVEREND, Maire.

Etaient présents : Ms Mmes. LERIVEREND, DHOTEL, TELLIER, SAVIGNAC, DELPERDANGE FIGUIER, DUTOT, KELLER, DURIS, ARSENDEAU, GANDER, THUILLIEZ, ARNOULD ALBIER

Mme DURIS a été élue secrétaire de séance.

Absent : Madame SANCHES DA CUNHA a donné pouvoir à Madame Michèle DELPERDANGE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 novembre 2008 à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Comme le prévoit la législation, Monsieur le Maire indique qu'il va quitter la salle du Conseil Municipal pour permettre le vote du compte administratif 2008. Monsieur TELLIER adjoint aux finances présente le compte administratif 2008.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

Il est arrêté tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 410 019.58 €
Recettes : 477 535.18 €,

INVESTISSEMENT : Dépenses : 158 686.71 €
Recettes : 194 794.03 €,

avec, comme restes à réaliser, en dépenses : 3 300 €
et en recettes 9 400 €

soit un résultat de clôture de l'exercice 2008 avec report de l'année 2007 : + 67 659.70 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget 2009 le résultat comme suit : 102 659.86 euros

- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) et : 35 000.16 € ;
- affectation à l'excédent reporté (compte 002) : 67 659.70 €.

2. VOTE DES TAUX des 3 taxes communales pour 2009 :

Suite à la réunion de la commission des finances, celle-ci a décidé d'augmenter les taux de 1.5 %.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré d'augmenter les taux de 1.5 % ce qui donne :

- * Taxe d'habitation : 12.19 %,
- * Taxe foncière bâtie : 21.95 %,
- * Taxe foncière non bâtie : 51.96 %,

3. BUDGET PRIMITIF 2009 :

Suite à la réunion de la commission des finances, il a été décidé, à l'unanimité tant en dépenses qu'en recettes, le budget suivant :

FONCTIONNEMENT : 552 000 € en dépenses et 563 554 € en recettes

INVESTISSEMENT : 304 650.16 € en dépenses et recettes

dont affectation de 35 000.16 euros, des restes à réaliser de - 3 300 € et + 9 400 de l'année 2008, les recettes d'investissement seront obtenues par un versement de 51 200 € prélevé sur la section de fonctionnement, par l'obtention des subventions, et par un emprunt de 120 000 € négocié et présenté en Conseil Municipal lors de sa réalisation.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2009.

PRINCIPALES PREVISIONS :

- Achat de matériels : mobiliers et matériels, Mairie, bibliothèque, atelier communal
- Raccordement à l'assainissement du logement de fonction
- Acquisition des parcelles D 491-D492, D 411 et D 391
- Aménagement de trottoirs et caniveaux
- Aménagement du bas de la rue de la Haute Borne
- Achat de panneaux et barrières
- Achat de lampadaires et illuminations de Noël
- Modification du plan local d'urbanisme

4 - Elections des membres du Centre Communal d'Action Social

Le conseil municipal fixe à l'unanimité à 4 conseillers élus et 4 membres nommés extérieurs. Il est ensuite procédé à l'élection des 4 membres du conseil d'administration du CCAS. Le Maire étant de plein droit membre.

Se sont déclarés pour être membre du CCAS

Membres du Conseil Municipal :

Madame Michèle DELPERDANGE

Madame Dorota SANCHES DA CUNHA

Monsieur Christophe ALBIER

Madame Valérie GANDER

Après avoir voté, les membres nommés sont déclarés élus à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Les 4 autres membres extérieurs suivants ont accepté d'être membres et seront nommés par arrêté du Maire :

Madame Chantal MARY

Monsieur Patrick BATUT

Madame Maud ROUBLOT

Madame Dany MENNECIER

5- Acquisition de la maison cadastrée D 391 et D 411 en vue d'agrandir l'espace école-accueil- bibliothèque, demande de subvention au Conseil Général de l'Oise, et financement,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que cette propriété est située sur un emplacement réservé. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'entreprendre les démarches en vue de son acquisition pour agrandir l'espace école-accueil-bibliothèque.

Le plan de financement s'établira comme suit :

Estimation des domaines en date du 19 décembre 2008 :	140 000 €
Possibilité de négociation avec les vendeurs soit pour 5 % :	7 000 €
Frais de notaire et d'actes :	15 000 €
Subvention du Conseil Général de l'Oise :	57 330 €
A la charge de la commune par emprunt :	105 000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'entreprendre les démarches, négociations et autorisations diverses et de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne son autorisation à Monsieur le Maire, à l'unanimité.

6 - Modification du contrat d'entretien des espaces verts

Monsieur Alain LEMOINE ayant cessé son activité au sein de son entreprise , celle-ci est reprise par Monsieur LEMOINE Bertrand. Le conseil municipal prend acte de cette modification de ce contrat.

7- Signature de la prestation avec la société SEPUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en attendant la modification du bas de la Rue de la Haute Borne programmée dans le premier semestre 2009, il convient de signer une prestation avec la société SEPUR. Le nombre de passage prévu étant de 12 pour un montant de 1 255.08 € TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette prestation, à l'unanimité.

8 - Fixation du montant des vacances funéraires.

Afin de mettre en application la nouvelle réforme des vacances funéraires loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de fixer ce nouveau montant compris entre 20 et 25 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer le montant des vacances funéraires à 25 €.

9 – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL RURAL DU PAYS DE THELLE POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, CANTINE, MERCREDI, DES PETITES ET GRANDES VACANCES 2009

Le Conseil Municipal, après lecture et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE M. Alain LERIVEREND, Maire à signer l'avenant à la convention « accueil périscolaire » (les jours d'école) le mercredi, les vacances de février, de Pâques, de juillet et de Toussaint, y compris cantine du midi » pour l'année 2009 à passer entre la commune de DIEUDONNE et le Centre Social Rural du Pays de Thelle.

AUTORISE M. Alain LERIVEREND, Maire à signer l'avenant à la convention « MINI SEJOURS » qui se déroulera durant les vacances de Pâques et d'été, pour l'année 2009 à passer entre la commune de DIEUDONNE et le Centre Social Rural du Pays de Thelle.

Ces conventions ont pour but de fixer les modalités techniques et financières de fonctionnement de l'accueil périscolaire et des mini séjours durant les vacances citées.

10 - Point sur la modification du P.L.U

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le commissaire enquêteur , Monsieur LEGRIS a été désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens en date du 22 janvier 2009, l'enquête se déroulera du samedi 04 avril 2009 au 05 mai 2009

La population pourra prendre connaissance des documents modifiés du plan local d'urbanisme. A l'issue de l'enquête le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur LEGRIS recevra les :

Samedis 4 et 18 avril de 9 h à 12 h

Mardi 5 mai de 17 h à 19 h

En complément de l'information obligatoire à la population : annonce légale dans deux journaux (le Courrier Picard et l'Echo du Thelle) et affichage dans les panneaux communaux, il sera procédé à la distribution d'une information à tous les habitants de Dieudonne.

Le Maire,

Alain LERIVEREND